



FFBB
FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Note aux clubs et officiels

Thématique : Formation et Emploi

Destinataires : Ligue et Comités

Nombre de pièces jointes : 0

Information

Diffusion vers : Clubs, Arbitres et OTM tous niveaux

Echéance de réponse :

Quelques questionnements répétés des clubs ou des officiels, ou plusieurs anomalies constatées en ce début de saison nécessitent les rappels suivant à transmettre aux clubs et officiels.

Entraîneurs - Joueurs

1. L'art.6.1. des règlements sportifs généraux de la FFBB précise qu' « **un licencié inscrit sur une feuille de marque ne peut l'être qu'au titre d'une seule fonction (joueur, entraîneur, officiel, ...)** ». Un même licencié ne peut donc figurer 2 fois sur la feuille de marque, même comme OTM et responsable de salle.
2. Les Règlements Sportifs Généraux s'appliquent à l'**ensemble des compétitions nationales, régionales et départementales**. Seuls les championnats départementaux et régionaux, hors Prénationales, peuvent y déroger par des dispositions expresses prévues dans leur règlement.
3. En conséquence, dans tous les championnats nationaux, Prénationaux et Coupes de France et Trophées Coupe de France, jeunes comme seniors, **aucun licencié ne peut cumuler les fonctions d'entraîneur (ou entraîneur adjoint) et de joueur**.
4. Les arbitres doivent veiller à ce que dans ces compétitions, l'entraîneur ne soit pas inscrit comme joueur. A défaut, il doit être retiré soit de la liste des joueurs soit de celle des entraîneurs avant le début de la rencontre.
5. Pour les championnats non nationaux l'autorisant, une équipe sans entraîneur ni assistant peut avoir un capitaine – entraîneur qui fera office d'entraîneur et qui ne pourra donc avoir d'assistant (art 7.8 et 7.5 du règlement de jeu).
6. Un entraîneur n'est pas tenu d'être licencié dans le club pour lequel il coach. Le type de licence JC, JC1, JC2, TC, TC1, TC2 n'a pas besoin d'être renseigné.

Règle de remise en jeu rapide jusqu'à U15

La règle fédérale votée par la FFBB et applicable à compter de la saison 2015-2016 est toujours applicable.

Dans toutes les catégories jusqu'à U15, il a été décidé de limiter au strict minimum les arrêts de jeu freinant les contre-attaques lors de remises en jeu depuis la zone arrière.

Dans ces catégories, l'arbitre ne doit donc plus toucher le ballon en zone arrière sur les coups de sifflet ne nécessitant pas une intervention de leur part auprès de la table de marque. Les seules situations pour lesquelles l'arbitre doit toucher le ballon sont celles conduisant à :

- *Faire enregistrer une faute à la table de marque*
- *Procéder à un remplacement ou valider un temps-mort.*

Ainsi lorsque l'arbitre siffle quand le ballon est sorti du terrain, lorsqu'un marcher ou une autre violation se produit, l'équipe bénéficiant de la remise en jeu en zone arrière peut désormais remettre en jeu au point prévu sans attendre que l'arbitre lui remette ou touche le ballon.

Vous trouverez en pièce jointe la note détaillée rappelant les modalités d'application de cette règle.

Temps de jeu et Remplacements sur e-Marque

Les fonctionnalités de la e-Marque permettent d'utiliser deux options non obligatoires :

- Celle de pointer les entrées et sorties des joueurs, et de mettre à jour les 5 joueurs présents sur le terrain

- Celle de tenir à jour une duplication du temps de jeu sur l'écran

Ces deux fonctionnalités permettent de générer des statistiques de temps de jeu, tâches qui n'incombent pas aux OTM selon la règle.

Constat : Les saisies informatiques associées à ces fonctionnalités facultatives prennent du temps aux OTM les moins rapides et les moins expérimentés, et provoquent parfois des retards dans les reprises de jeu, notamment lors de remplacements multiples. Cela allonge la durée des rencontres et en réduit le rythme.

Rappel : En aucun cas la gestion optionnelle de ces fonctionnalités ne doit induire un retard de jeu ou un ralentissement du rythme de la rencontre.

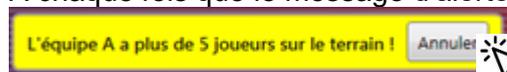
OTM et arbitres veilleront donc à ce que ces fonctionnalités ne soient utilisées que si elles sont gérées très rapidement sans affecter la rencontre.

Les arbitres interviendront auprès des OTM pour que ces saisies de gestion des remplacements retardant le jeu de façon intempestive soient abandonnées, quitte à ce que les statistiques de temps de jeu ne soient pas disponibles en fin de rencontre.

Seul le pointage des joueurs entrant en jeu pour la première fois est obligatoire sur la feuille de marque et l'e-marque.

L'e-Marqueur n'est tenu que de valider la première entrée en jeu de chaque joueur.

A chaque fois que le message d'alerte suivant apparaîtra :



, l'e-Marqueur devra cliquer sur « Annuler ». Un nombre supérieur à 5 joueurs apparaîtra alors avec un carré vert sur la liste des joueurs sans que cela ne pose de problème. Seuls les joueurs n'étant jamais entrés en jeu resteront alors affichés avec un carré jaune. L'e-Marqueur peut donc ignorer l'information « NB DE JOUEUR DIFFERENT DE 5 »

- NB JOUEURS EN JEU DIFFERENT DE 5 -				
E	N°	Nom	Fte(s)	Pt(s)
■	4	NOM_A4		3
■	5	NOM_A5		9
■	6	NOM_A6		7
■	7	NOM_A7		
■	8	NOM_A8		
■	9	NOM_A9		
■	10	NOM_A10		
■	11	NOM_A11		

Absences ou duplicata de licences

Il est rappelé que tout licencié doit présenter sa licence avec photo pour participer à une rencontre. En cas d'absence de photo, de présentation de duplicata ou d'absence de licence, le licencié doit présenter une pièce d'identité officielle pour participer à la rencontre. Les copies, scans ou photos numériques ne sont pas acceptées à ce jour.

La note explicative détaillée d'octobre 2016 est disponible sur le site de la FFBB dans l'onglet FFBB/Officiels/Arbitres/Règlement de jeu.

<http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/arbitres/le-reglement-de-jeu>

Rapports de réclamation, fautes disqualifiantes avec rapport, incidents techniques ou disciplinaires

Il est rappelé que toutes les réclamations doivent être enregistrées quel que soit le délai de dépôt, l'heure de fin de match et l'heure de dépôt devant figurer sur la feuille de marque. La commission compétente jugera de la recevabilité de cette réclamation.

Certains officiels utilisent encore à tort des formulaires de rapport obsolètes depuis de nombreuses années.

Les formulaires à utiliser sont disponibles en ligne et imprimables sur le site internet de la FFBB dans l'onglet FFBB / Officiels / Arbitres / Documents Officiels.

http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/arbitres/documents-officiels?field_doc_arbitrage_type_value=All

Il est rappelé que les incidents matériels et disciplinaires font l'objet de rapports différenciés destinés à des services différents.

Formulaires pour rapports

Incident materiel	 Consulter (150.9 Ko)
Formulaire Incident Disciplinaire	 Consulter (263.26 Ko)
Formulaire Faute Disqualifiante avec rapport	 Consulter (242.78 Ko)
Réclamation	 Consulter (391.79 Ko)

Règles FIBA et application FFBB

Suite aux décisions du Bureau Fédéral, les nouvelles règles de jeu FIBA publiées en août 2017 s'appliquent aux championnats organisés sous l'égide de la FFBB, à l'exception des dispositions concernant les réclamations et la tenue des joueurs : les dispositions d'usage appliquées les saisons précédentes sur la tenue des joueurs sont maintenues, de même que les objets et procédures de réclamation reconduites dans les règlements fédéraux pour la saison 2017-2018.

Contact : Bruno VAUTHIER

Tél. :

E-mail : bvauthier@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Bruno VAUTHIER Service Formation des Officiels	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Formation et Emploi	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2017-12-08 2-DFE-OFFICIELS - Rappel règlementaire à destination des Clubs et Officiels - VFVIN.docx	